

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 17-mars-2024

Numéro de révision 3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Cat No. :

J63104

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

begel.sdsdesk@thermofisher.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

ALFAAJ63104

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en	CLP classification - Règlement (CE) n °
			poids	1272/2008
Water	7732-18-5	231-791-2	98.0309	-
Gélatine	9000-70-8	EEC No. 232-554-6	1	-
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	0.7918	-
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	231-448-7	0.1128	-
Dihydrogen potassium phosphate	7778-77-0	231-913-4	0.0247	-
Azoture de sodium	26628-22-8	247-852-1	0.02	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8	0.0198	-

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Azoture de sodium	-	1	-

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Oxydes de phosphore, Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 10/12 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Azoture de sodium	Skin	Skin	TWA / VME: 0.1 mg/m ³	Skin	STEL / VLA-EC: 0.3
	TWA 0.1 mg/m ³	TWA 0.1 mg/m ³	(8 heures). restrictive	TWA 0.1 mg/m ³	mg/m³ (15 minutos).
	STEL 0.3 mg/m ³	STEL 0.3 mg/m ³	limit	STEL 0.3 mg/m ³	TWA / VLA-ED: 0.1
			STEL / VLCT: 0.3		mg/m³ (8 horas)
			mg/m ³ . restrictive limit		Piel
			Peau		

	Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
-	Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore.	MAK 0.2 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	huid	TWA: 0.1 mg/m ³ 8

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

	Time Weighted Average	(inhalable)	minutos	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	tunteina
	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	(,	Ceiling: 0.29 mg/m ³	minuten	STEL: 0.3 mg/m ³ 15
	minuti. Short-term		Ceiling: 0.11 ppm	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 uren	minuutteina
	Pelle		TWA: 0.1 mg/m ³ 8 horas	3	lho
			Pele		
C	Autrialia	Damamant.	Suinne	Delemen	Namakasa
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Azoture de sodium	Haut MAK-KZGW: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer STEL: 0.3 mg/m ³ 15	STEL: 0.4 mg/m ³ 15 Minuten	STEL: 0.3 mg/m³ 15 minutach	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 time STEL: 0.3 mg/m ³ 15
	15 Minuten	minutter	TWA: 0.2 mg/m ³ 8	TWA: 0.1 mg/m ³ 8	minutter. value from the
	MAK-TMW: 0.1 mg/m ³ 8		Stunden	godzinach	regulation
	Stunden	rida	Otaliacii	godzinach	regulation
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	kože	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 0.1 mg/m ³ 8
	STEL: 0.3 mg/m ³		STEL: 0.3 mg/m ³ 15 min		hodinách.
	Skin notation	satima.	Skin	STEL: 0.3 mg/m ³	Potential for cutaneous
		STEL-KGVI: 0.3 mg/m ³		TWA: 0.1 mg/m ³	absorption
	T14/4 5 2 / 2	15 minutama.			Ceiling: 0.3 mg/m ³
Chlorure de	TWA: 5.0 mg/m ³				
potassium					
Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Azoture de sodium	Nahk	Skin notation	STEL: 0.1 ppm	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	STEL: 0.3 mg/m ³
	TWA: 0.1 mg/m ³ 8	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 hr	STEL: 0.3 mg/m ³	percekben. CK	TWA: 0.1 mg/m ³ 8
	tundides.	STEL: 0.3 mg/m ³ 15 min		TWA: 0.1 mg/m ³ 8	klukkustundum.
	STEL: 0.3 mg/m ³ 15		TWA: 0.3 mg/m ³	órában. AK	Skin notation
	minutites.				
Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Chlorure de sodium	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m³ IPRD			
Azoture de sodium		Ţ.	Possibility of significant	11 1114 6 1 161	611
Azolaic ac socialii	skin - notential for	$T \setminus V \setminus \Delta \cdot \cap A = M \cap A \setminus M \cap A$		naccibility at cianiticant	Skin notation
	skin - potential for	TWA: 0.1 mg/m³ IPRD	untake through the skin	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	Oda	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore
	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m ³		uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15
	cutaneous exposure	Oda	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden	uptake through the skin	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore
	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Oďa STEL: 0.3 mg/m³	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15
Chlorure de	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m ³	Oda	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15
Chlorure de potassium	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Oďa STEL: 0.3 mg/m³	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15
potassium	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Oďa STEL: 0.3 mg/m³	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15 minute
	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15
potassium Composant	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m ³ 15 minute
Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute
potassium Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate dibasic Dihydrogen	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³ MAC: 5 mg/m³ MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute
potassium Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate dibasic Dihydrogen	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³ MAC: 5 mg/m³ MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute
potassium Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate dibasic Dihydrogen potassium phosphate	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³ MAC: 5 mg/m³ MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD République slovaque	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute Turquie Deri
potassium Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate dibasic Dihydrogen potassium phosphate	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³ MAC: 5 mg/m³ MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD République slovaque Ceiling: 0.3 mg/m³	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten Slovénie	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti Suède Binding STEL: 0.3	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 0.1 mg/m³ 8 saat STEL: 0.3 mg/m³ 15
Composant Gélatine Chlorure de sodium Sodium phosphate dibasic Dihydrogen potassium phosphate	cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ Russie MAC: 10 mg/m³ MAC: 5 mg/m³ MAC: 10 mg/m³	Oda STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ IPRD République slovaque Ceiling: 0.3 mg/m³ Potential for cutaneous	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ 8 Stunden STEL: 0.3 mg/m³ 15 Minuten Slovénie TWA: 0.1 mg/m³ 8 urah Koža	uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti Suède Binding STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuter	TWA: 0.1 mg/m³ 8 ore STEL: 0.3 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 0.1 mg/m³ 8 saa

Valeurs limites biologiques

potassium

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Chlorure de sodium		DNEL = 295.52mg/kg	DNEL = 295.52mg/kg
7647-14-5 (0.7918)		bw/day	bw/day
Azoture de sodium			DNEL = $46.7\mu g/kg$
26628-22-8 (0.02)			bw/day
Chlorure de potassium		DNEL = 910mg/kg	DNEL = 303mg/kg
7447-40-7 (0.0198)		bw/day	bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Chlorure de sodium 7647-14-5 (0.7918)		DNEL = 2068.62mg/m ³		DNEL = 2068.62mg/m ³
Dihydrogen potassium phosphate 7778-77-0 (0.0247)				DNEL = 14.82mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8 (0.02)				DNEL = 0.164mg/m ³
Chlorure de potassium 7447-40-7 (0.0198)		DNEL = 5320mg/m ³		DNEL = 1064mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Chlorure de sodium 7647-14-5 (0.7918)	PNEC = 5mg/L			PNEC = 500mg/L	PNEC = 4.86mg/kg soil dw
Sodium phosphate dibasic 7558-79-4 (0.1128)	PNEC = 0.05mg/L		PNEC = 0.5mg/L	PNEC = 50mg/L	
Azoture de sodium 26628-22-8 (0.02)	PNEC = 0.35μg/L	PNEC = 16.7µg/kg sediment dw	PNEC = 3.5µg/L	PNEC = 30µg/L	
Chlorure de potassium 7447-40-7 (0.0198)	PNEC = 0.1mg/L		PNEC = 1mg/L	PNEC = 10mg/L	

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Sodium phosphate dibasic 7558-79-4 (0.1128)	PNEC = 0.005mg/L				
Azoture de sodium 26628-22-8 (0.02)	PNEC = 15ng/L	PNEC = 0.72µg/kg sediment dw	PNEC = 150ng/L		
Chlorure de potassium 7447-40-7 (0.0198)	PNEC = 0.1mg/L				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

Liquide

Liquide

Méthode - Aucune information disponible

de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect

Aucune information disponible Odeur Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible Ha Aucune information disponible Aucune donnée disponible Viscosité

Hvdrosolubilité Miscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Densité / Densité Aucune donnée disponible

Densité apparente Sans objet

Densité de vapeur Aucune donnée disponible (Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Aucune information disponible.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de phosphore.

Date de révision 17-mars-2024

Oxydes de sodium.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Water	-	-	-
Chlorure de sodium	LD50 = 3 g/kg (Rat)	LD50 > 10000 mg/kg (Rabbit)	LC50 > 42 mg/L (Rat) 1 h
Sodium phosphate dibasic	LD50 = 17 g/kg (Rat)	-	-
Dihydrogen potassium phosphate	LD50 = 3200 mg/kg (Rat)	LD50 > 4640 mg/kg (Rabbit)	LC50 > 0.83 mg/L (Rat) 4 h
Azoture de sodium	LD50 = 27 mg/kg (Rat)	-	LC50 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h
Chlorure de potassium	LD50 = 2600 mg/kg (Rat)	-	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Chlorure de sodium	Pimephals prome: LC50: 7650 mg/L/96h	EC50: 1000 mg/L/48h	_
Azoture de sodium	LC50: = 0.7 mg/L, 96h (Lepomis macrochirus) LC50: = 0.8 mg/L, 96h (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 5.46 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		
Chlorure de potassium	Lepomis macrochirus: LC50: 1060 mg/L /96h Pimephales promelas: LC50: 750 - 1020 mg/L /96h	EC50: 825 mg/L/48h	EC50: 2500 mg/L/72h

Composant	Microtox	Facteur M
Azoture de sodium		1

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Miscible à l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité

probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation.

et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets

dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Emballages contaminés Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne

pas réutiliser des récipients vides.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR

Non réglementé

Date de révision 17-mars-2024

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

IATA

Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

l'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Water	7732-18-5	231-791-2	ı	-	X	X	KE-35400	Χ	-
Gélatine	9000-70-8	232-554-6	-	-	Х	X	KE-17574	Х	X
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	-	-	Х	Χ	KE-31387	X	Χ
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	231-448-7	-	-	Х	X	KE-12344	X	Х
Dihydrogen potassium phosphate	7778-77-0	231-913-4	-	-	Х	Χ	KE-28622	Х	Χ
Azoture de sodium	26628-22-8	247-852-1	-	-	Х	Χ	KE-31357	X	Χ
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8	-	-	Х	Х	KE-29086	Х	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Water	7732-18-5	X	ACTIVE	X	-	X	X	Х
Gélatine	9000-70-8	Х	ACTIVE	Х	-	X	Χ	Х
Chlorure de sodium	7647-14-5	X	ACTIVE	X	-	X	X	Х
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Χ	Х
Dihydrogen potassium phosphate	7778-77-0	X	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Azoture de sodium	26628-22-8	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Χ	Х
Chlorure de potassium	7447-40-7	X	ACTIVE	Х	-	X	Χ	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) -	REACH (1907/2006) -	Règlement REACH (CE
-		Annexe XIV - substances	Annexe XVII -	1907/2006) article 59 -
		soumises à autorisation	Restrictions applicables	Liste candidate des

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

			à certaines substances dangereuses	substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Water	7732-18-5	-	-	-
Gélatine	9000-70-8	-	-	-
Chlorure de sodium	7647-14-5	-	-	-
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	-	-	-
Dihydrogen potassium phosphate	7778-77-0	-	-	-
Azoture de sodium	26628-22-8	-	-	-
Chlorure de potassium	7447-40-7	-	-	-

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Water	7732-18-5	Sans objet	Sans objet
Gélatine	9000-70-8	Sans objet	Sans objet
Chlorure de sodium	7647-14-5	Sans objet	Sans objet
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	Sans objet	Sans objet
Dihydrogen potassium phosphate	7778-77-0	Sans objet	Sans objet
Azoture de sodium	26628-22-8	Sans objet	Sans objet
Chlorure de potassium	7447-40-7	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = non dangereux pour les eaux (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Chlorure de sodium	WGK1	
Sodium phosphate dibasic	WGK1	
Dihydrogen potassium phosphate	WGK1	
Azoture de sodium	WGK2	
Chlorure de potassium	WGK1	

Composant France - INRS (tableaux de m		France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
	Gélatine	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 88
Chlorure de sodium Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 78		Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 78
	Chlorure de potassium	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 67

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause	
Chlorure de sodium	Substances interdites et		
7647-14-5 (0.7918)	réglementées		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Méthode de calcul Dangers pour la santé Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Préparée par Département sécurité du produit.

17-mars-2024 Date de révision

Gelatin blocking buffer, 1% in PBS, with 0.02% sodium azide

Date de révision 17-mars-2024

Sommaire de la révision

Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité